AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. **IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :**

Groupement de commandes constitué entre les Communes de Reichshoffen-Nehwiller et Niederbronn-les-Bains.
Acheteur coordonnateur : Ville de Reichshoffen, représentée par son Maire, M. Philippe ROSIO, 8 rue des Cuirassiers, 67110 REICHSHOFFEN – Tél : 03.88.80.89.30.
Profil d'acheteur (Plateforme de dématérialisation) https://www.alsacemarchespublics.eu

2. **PROCEDURE :**

Procédure adaptée (MAPA) en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique.

3. **OBJET DU MARCHE :**

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance et d'entretien des réseaux de fibres optiques du groupement (Période 2027-2030).
Type de marché : Services.
Lieu principal d'exécution : Territoires des communes membres de Reichshoffen-Nehwiller (incluant le ban de Gundershoffen) et de Niederbronn-les-Bains (incluant les bans d'Oberbronn et de Zinswiller).

4. **FORME DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT**

Forme : Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum annuel

Allotissement : Lot unique global (Marché non alloti)

Justification de l'absence d'allotissement *:* L'indivisibilité technique de l'infrastructure (cœur de réseau centralisé à Reichshoffen) et la nécessité de prévenir tout conflit de responsabilité lors des diagnostics de pannes imposent le recours à un prestataire unique afin de garantir la continuité opérationnelle du service public de vidéoprotection.

Modalité d'exécution financière : Exécution financière indépendante. Chaque commune émet ses propres bons de commande et mandate ses factures séparément sur Chorus Pro, sans solidarité financière au sein du groupement.

5. **ESTIMATION ET PLAFONDS FINANCIERS :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois (à compter du 1er janvier 2027), reconductible tacitement 3 fois maximum (durée globale maximale de 4 ans). Les montants maximums annuels HT de commande sont fixés ainsi pour chaque période :

Maximum annuel Ville de **Reichshoffen-Nehwiller** : **25 000,00 € HT**
Maximum annuel Ville de **Niederbronn-les-Bains** : **25 000,00 € HT**
Montant maximum annuel global du groupement : 50 000,00 € HT

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION (CRITERES DE CANDIDATURE) :

- Lettre de candidature (DC1) et Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- Attestations fiscales, sociales, assurances en cours de validité
- Liste des principales références de prestations de maintenance de réseaux de télécommunication (Fibre Optique / réseaux passifs) de complexité similaire exécutées au cours des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de contrats de même nature (notamment la possession d'appareils de mesure et de réflectométrie étalonnés)

7. CRITERES D'ATTRIBUTION (CRITERES DE CHOIX) :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. **Prix des prestations (Critère financier) : 45 %**
   Évalué sur la base des prix unitaires renseignés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), analysés au moyen d'un scénario de commande type défini par l'acheteur (ou d'un panier de prix représentatif).
2. **Valeur technique de l'offre (Mémoire technique) : 45 %**
   Sous-critère 2.1 : Moyens humains, qualifications des équipes d'astreinte et méthodologie de diagnostic/curation : 25 %
   Sous-critère 2.2 : Composition, localisation du stock d'urgence opérationnel et réactivité (respect de la GTR) : 20 %
3. **Performances environnementales (Note environnementale) : 10 %**
   Évaluées au vu de la note méthodologique environnementale du candidat concernant : la gestion, le tri et la revalorisation des déchets de chantiers issus de la fibre (BSD, chutes, connecteurs) d'une part, et l'optimisation des déplacements/empreinte carbone des véhicules de maintenance sur le secteur du groupement d'autre part.

7bis. NEGOCIATION :

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre (financière et technique). Toutefois, l'acheteur se réserve également le droit d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation préalable.

8. DATE LIMITE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- **Date limite de réception des offres : 21/12/2026 à 12 heures.**
- **Modalités d'obtention du DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site : **alsacemarchespublics.eu**. Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur cette même plateforme.
- **Renseignements :** Les questions doivent être posées via la plateforme au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite. Point de contact : VILLE DE REICHSHOFFEN – M. Fabrice FISCHER (fabrice.fischer@reichshoffen.fr).

9. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

26/11/2026

Pour le groupement de commandes,

Le Maire de la Commune coordonnatrice,
Philippe ROSIO